

Décision en constatation concernant l'appareil à sous SPUTNIK FOUR version 1.01

*La Commission fédérale des maisons de jeu
a décidé en date du 18 août 2006:*

1. En admission de la requête du 1^{er} avril l'appareil à sous SPUTNIK FOUR avec la version du programme 1.01 est qualifié d'appareil à sous servant aux jeux d'adresse au sens de l'art. 3, al. 3 LMJ.
2. L'installation et l'exploitation de l'appareil à sous SPUTNIK FOUR avec la version du programme 1.01 sont autorisées sous réserve d'autres dispositions légales.
3. Toute modification de l'appareil devra préalablement être soumise à la Commission fédérale des maisons de jeu pour examen et autorisation.
4. Les frais de procédure par 6700 francs sont mis à la charge de Monsieur Peter Schorno (art. 112 ss OLMJ). Ce montant doit être versé dans un délai de 30 jours à partir de l'entrée en force de la présente décision. Une facture correspondante sera envoyée.
5. Un éventuel recours contre la présente décision n'aura pas d'effet suspensif, conformément à l'art. 55 PA.
6. Notification et publication:
 - A. Peter Schorno, Hechtweg 5, 8808 Pfäffikon
 - B. Cantons avec illustration
 - C. Feuille fédérale

Un recours contre la présente décision peut être déposé dans les 30 jours dès la publication auprès de la Commission fédérale de recours en matière de maisons de jeu, case postale 5972, 3001 Berne.

29 août 2006

Commission fédérale des maisons de jeu:
Le président, Benno Schneider

Décision en constatation concernant l'appareil à sous SPUTNIK FOUR version 1.01

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.08.2006
Date	
Data	
Seite	6453-6453
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 852

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.